



PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SIRACEDPC



Vigipirate

URGENCE ATTENTAT

Réunion d'information

Octobre 2023

Déroulé

Contexte

Sources d'informations

1. Mesures de protection relatives aux bâtiments publics
2. La sécurité des lieux de rassemblement
3. Sécurisation des grands espaces de commerce, de tourisme et de loisirs
4. La sécurisation des sites touristiques et culturels ainsi que des transports collectifs
5. Focus : Sécurisation des lieux de rassemblements ouverts au public
6. Focus : Vidéoprotection pour la sécurisation des sites

Les remontées d'informations

- Situation géopolitique internationale déjà fortement dégradée
 - Évènements qui se déroulent au Proche-Orient
 - Attaque au couteau à caractère terroriste du 13 octobre 2023 dans un lycée à Arras (1 mort et 2 blessés)
- La Première ministre a décidé d'**élever la posture VIGIPIRATE** au niveau « **URGENCE ATTENTAT** » sur l'ensemble du territoire avec effet immédiat et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, la précédente posture SECURITÉ RENFORCÉE-RISQUE ATTENTAT est entrée en vigueur le 21 juin 2023





PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte

En conséquence : L'ensemble des mesures déjà actives restent d'actualité et des mesures additionnelles apparaissent

La mesure suivante est **activée** :

- Renforcer la coordination des services assurant la mission de garde-frontières.

Les mesures suivantes sont **étendues** aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- Restreindre voire interdire les activités aux abords des installations/bâtiments désignés ;
- Renforcer la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés.

Les mesures suivantes sont **renforcées** :

- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants dans les bâtiments publics et les lieux de rassemblement.

Vos sources d'informations

- Le site internet du SGDSN : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>
- Les fiches de recommandation et de bonnes pratiques du SGDSN :
<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-fiches-de-recommandations-et-de-bonnes-pratiques>
- Les guides du SGDSN : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>
- Le Mooc VIGIPIRATE : <https://vigipirate.gouv.fr/>
- **La préfecture** - Via le Service interministériel des affaires civiles et économiques et défense et de la protection civile (SIRACEDPC) via l'adresse :
Pref-defense-protection-civile@loire-atlantique.gouv.fr

1. Mesures de protection relatives aux bâtiments publics

Mise en place de mesures renforcées :

- L'apposition du logo Vigipirate « Urgence attentat » sur les portes d'accès
- La **surveillance des entrées** par des **inspections visuelles**
- Le **contrôle des objets entrants** (courriers, livraisons, etc.)
- La **surveillance des flux** à l'intérieur des locaux et la mise en place d'une interdiction d'accès aux zones les plus sensibles
- La vérification du **bon fonctionnement des systèmes de sécurité** : alarme, évacuation, vidéosurveillance
- La **sécurisation de la sortie du public** des locaux
- L'**actualisation des annuaires de crise** et des **procédures d'alerte** afférentes
- L'information des nouveaux arrivants au plan de protection des bâtiments et des procédures internes d'évacuation ou de confinement

1. Mesures de protection relatives aux bâtiments publics

Concernant les établissements scolaires et structures d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif :

- Renforcer le niveau de sécurisation, de contrôle de flux de personnes et des accès aux emprises bâtementaires
- Restreindre voire interdire les activités aux abords des installations et bâtiments désignés
- Élaborer ou mettre à jour des diagnostics de sûreté et des plans de mise en sûreté (PPMS) « attentat intrusion »
- Renforcer la surveillance des accès aux accueil collectifs de mineurs principalement lorsque ceux-ci ne se déroulent pas dans les locaux scolaires



PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. La sécurité des lieux de rassemblement

Vigilance particulière à avoir sur les sites accueillants des évènements en lien avec la Coupe du Monde de Rugby ou manifestations publiques en lien avec cet événement

Vigilance accrue lors des contrôles mis en place aux différents accès des rassemblements de plein air liés aux manifestations religieuses, politiques, culturelles et sportives

→ **Notamment sur la détention d'armes blanches ou autres objets suspects**

→ **Protection contre l'utilisation de véhicules béliers**

→ **La surveillance des entrées par des inspections visuelles des sacs et bagages à main opérées par des agents de sécurité privée → **Systematique**. En cas de refus = Interdire l'accès et aviser les forces de l'ordre.**

Renforcer les échanges d'information entre les organisateurs et les services de l'État (Préfecture et FSI) **préalablement** à l'organisation de tout événement

→ Pref-defense-protection-civile@loire-atlantique.gouv.fr

3. Sécurisation des grands espaces de commerce, de tourisme et de loisirs

Les responsables veilleront à :

- Sensibiliser les personnels aux comportements à adopter en cas d'attaque terroriste
- Renforcer les échanges et la coordination entre acteurs publics et privés (convention locales de coopération de sécurité)
- Prévoir un dispositif de détection du passage à l'acte dans et aux abords des établissements ou des sites disposant d'agents privés de sécurité ou d'un système de vidéoprotection

4. La sécurisation des sites touristiques et culturels ainsi que des transports collectifs

Sites touristiques et culturels

- Vu la forte affluence engendrée par les **vacances scolaires**, il convient, pour chaque opérateurs, de solliciter en cas de besoin l'appui des référents sûreté départementaux de la police ou de la gendarmerie
- Une vigilance particulière doit être accordée :
 - ✓ aux abords des sites et événements
 - ✓ À la sécurisation des files d'attente

Transports collectifs

- Présentant de nombreuses vulnérabilités face à la menace terroriste, ils restent une cible privilégiée au moment des pics de fréquentation

5. Focus : Sécurisation des lieux de rassemblements ouverts au public

J'organise un rassemblement ouvert au public



J'identifie les menaces et les vulnérabilités en lien avec les autorités locales et les FSI



J'organise la sécurité en périphérie l'événement :

- ✓ Choisir un lieu d'implantation présentant le moins de vulnérabilités
- ✓ Limiter ou interdire le stationnement
- ✓ Mettre en place une signalétique
- ✓ Cloisonner les flux véhicules/piétons
- ✓ Identifier le mobiliers urbains
- ✓ Solliciter les FSI
- ✓ Identifier les points de vulnérabilité hauts



J'organise la sécurité en volumétrie de l'événement :

- ✓ Désigner un responsable sûreté
- ✓ Aménager un poste central sûreté
- ✓ Sécuriser la zone en période de fermeture du public
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au niveau de la menace



J'organise la sécurité en périmétrie de l'événement :

- ✓ Aménager des points de contrôles ou de filtrage en nombre suffisant
- ✓ Maintenir le niveau de vigilance tout au long de l'événement et notamment lors de sa dispersion
- ✓ Installer une délimitation physique du périmètre extérieur
- ✓ Aménager les issues de secours en nombre suffisant
- ✓ Organiser et contrôler les livraisons

6. Focus : Vidéoprotection pour la sécurisation des sites

Les dispositifs de vidéoprotection contribuent à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Dans ce contexte de menace terroriste, tous les moyens disponibles doivent être pleinement utilisés pour garantir le maximum de sécurisation à l'ensemble des lieux que vous estimez particulièrement exposés au risque terroriste.

Pour accélérer la couverture en dispositifs de vidéoprotection, vous pouvez saisir le Bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité :

pref-politiques-de-securite@loire-atlantique.gouv.fr



PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les remontées d'informations

Porter à connaissance des forces de l'ordre tout fait ou observation qui vous apparaît sensible au regard du contexte actuel

Le SIRACEDPC est à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire :

Pref-defense-protection-civile@loire-atlantique.gouv.fr